

NÉGOCIATION NOUVEAU CONTRAT SOCIAL FRANCE

PRÉ-BILAN DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD :

Activité partielle : Maintien à 100% de la rémunération grâce à un prélèvement d'1 CTI pour 5j d'AP, ainsi que par l'utilisation d'un fonds de solidarité alimenté, si besoin, par prélèvement de 0,2% de tous les salariés et de la direction.

Santé : Plusieurs démarches dont une nette amélioration des remboursements du contrat de base de la complémentaire santé sans hausse de cotisation pour les salariés.

GEPP : Pas de plan de départs massifs, mise en place d'Observatoires Des Métiers et Des Emplois, mise en place d'un contrat de génération (jeunes et seniors), mobilités, formations, parcours de carrière, ...

Télétravail : 2 jrs / sem, pocket de 20 jrs / an et 50 jrs pour le Manufacturing, pas plus de 3 jrs de télétravail / sem

Maîtrise des compteurs et temps de travail des cadres : calcul des jours de repos au réel tous les ans, application de la convention collective de la métallurgie pour les congés d'ancienneté, monétisation possible des séances de travail le samedi ou un jour férié et gestion des compteurs congés.

PARTAGE DE LA VALEUR, DES AVANCÉES POSITIVES



SUPERPROFIT – PARTAGE DE LA VALEUR

Proposition Direction en début de séance : déclenchement de primes à partir de 20% (400€), 30% (700€) et 40% (superprofit : montant et modalité à définir).

Situation en fin de séance : déclenchement de primes à partir de 10% (500€), 20% (700€) et 30% (superprofit : montant et modalité à définir).

RÉACTION CFE-CGC : Même si ce dispositif est mieux disant que le légal et permet une réelle rétribution des salariés de manière progressive et avec des critères améliorés, l'atteinte des critères de « superprofits » pour le dernier palier paraît difficile. C'est la raison pour laquelle, les primes intermédiaires sont proposées.

PERECO

Proposition direction en début de séance : Réduction de l'abondement à 20% sur les jours placés sur le PERECO et de celui plafonné à 200€ pour un versement de 500€.

Situation en fin de séance : application des règles actuelles pour l'ensemble des sites du groupe sauf Qstomize. Abondement de 30% de la valeur des jours de congés non pris ou CET dans la limite de 10j/an + abondement annuel jusqu'à 300€ pour un versement de 500€.

RÉACTION CFE-CGC : Le PERECO est un dispositif permettant d'épargner collectivement en entreprise pour sa retraite. Le salarié peut y verser les primes d'intéressement et de participation mais aussi l'épargne volontaire abondée de l'employeur.

POSITION CFE-CGC :

À ce stade de la négociation, la CFE-CGC reste ferme sur ses positions et réaffirme que dans l'état actuel des négociations, l'équilibre n'y est pas.

Lors de la dernière séance qui se déroulera ce jeudi, la CFE-CGC reviendra de façon plus précise sur l'ensemble des thématiques, mais annonce d'ores et déjà son fort mécontentement sur :

- **LE TELETRAVAIL**
- **LE TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES**

Face aux propositions inacceptables en l'état de la Direction, la CFE-CGC considère :

SUR LE SUJET DU TÉLÉTRAVAIL :

- Qu'il est important d'augmenter de manière significative le nombre de jours dans la pocket en Ingénierie et fonctions support pour compenser la perte du 3^{ème} jour.
- Qu'il est important de maintenir des semaines blanches permettant ainsi aux salariés de pouvoir cumuler dans la même semaine « jours de télétravail + pocket ».
- Qu'il est important de considérer les situations spécifiques. La Direction doit s'engager pour trouver des solutions acceptables pour tous.

SUR LE SUJET DU TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES :

De nombreux points restent en suspens. Les discussions autour des congés d'ancienneté provoquent à juste titre, de fortes réactions. Pour la CFE-CGC, il n'est pas entendable de remettre en cause le nombre de congés d'ancienneté (5+2) obtenus en janvier 2024 !!! Nous sommes prêts à discuter de la temporalité d'acquisition mais pas du nombre de jours.

INFO APPLICATION :

Déjà plus de 11 000 visiteurs suivent l'avancée des négociations via notre application.

Nous vous remercions de votre confiance !

Pour en savoir plus, nous vous invitons à suivre ces éléments de manière plus détaillée via notre appli ou site internet (réactualisation après chaque séance de négociation).

Lien : <https://cfecgc.renaultgroup.fr/dossier-nouveau-contrat-social-france/>



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc.renaultgroup.fr